



NOUVEAU SERVICE POUR TOUS LES SALARIÉS

Un espace pour poser vos questions et être accompagnés

Votre CSE met à votre disposition
un espace de questions-reponses
ouvert à l'ensemble des salariés.

- Vous pouvez **poser vos questions**
en toute simplicité.
- Vous recevez des **informations
claires et pratiques** pour mieux
comprendre vos droits et obligations.
- Vous pouvez demander à **être accompagnés**
dans vos démarches liées au travail, à la santé
ou aux activités sociales et culturelles.



Pourquoi utiliser ce service ?

- ✓ Pour mieux connaître vos droits.
 - ✓ Pour obtenir des explications rapides et fiables.
 - ✓ Recevez une réponse adaptée à votre situation.
- ✦ Ce service est inclus dans votre abonnement CSE
et accessible à tous les salariés de l'entreprise.

Parce qu'un salarié informé est un salarié mi

Scannez pour poser
votre question

CSE

